



AOÛT 2021
Étude Régionale
Bulletin trimestriel



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
DIRECTION GENERALE
DIRECTION INTERREGIONALE DE TOAMASINA

SITUATION DES MOUVEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS FORMELS TOAMASINA-ATSINANANA

N°06



Au deuxième trimestre 2021, dans la région Atsinanana, le nombre des nouveaux établissements formels diminue par rapport au premier trimestre 2021.

1.1

DOMINANTION DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS DANS LE DISTRICT TOAMASINA I

Au cours du second trimestre 2021, dans la région Atsinanana, le nombre de nouveaux établissements a baissé de 9,4%, soit 386 contre 426 au premier trimestre 2021. Durant le premier mois du seconde trimestre 2021, le nombre d'établissements créés tend à augmenter de 8,6% par rapport au dernier mois du premier trimestre 2021, de même pour le dernier mois avec une augmentation de 5%, par contre pour le mois de Mai le nombre d'établissements créés diminue de 14,3%.

Au second trimestre 2021, la majorité (77,2%) des nouveaux établissements sont implantés à Toamasina I où le milieu des affaires y est propice. Par contre dans le district de Marolambo et Antanambao manampotsy, le nombre des établissements créés sont la plus faible (0,26%).

1.1.1 Au cours du second trimestre de l'année 2021, le nombre des nouveaux établissements dans la région Atsinanana diminue.



Tableau 1

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION ATSIANANA SELON LE DISTRICT D'IMPLANTATION AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021							
DISTRICT	AUTRES	EA	EI	EURL	SARL	TOTAL	PART
AMBODIMANGA	1	0	25	0	3	29	7,51
ANJOMA	1	1	41	0	6	49	12,69
MORARANO	0	0	21	0	1	22	5,70
TANAMBAO V	2	1	45	1	3	52	13,47
ANKIRIHIRY	8	3	116	1	18	146	37,82
TOAMASINA II	8	2	37	1	8	56	14,51
BRICKAVILLE	10	0	8	0	0	18	4,66
ANTANAMBAO MANAMPOTSY	0	0	1	0	0	1	0,26
VATOMANDRY	3	0	2	0	1	6	1,55
MAHANORO	0	0	6	0	0	6	1,55
MAROLAMBO	0	0	1	0	0	1	0,26
TOTAL	33	7	303	3	40	386	100,00

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

1.2

AU SECOND TRIMESTRE 2021, PRESENCE DES NOUVELLES SOCIÉTÉS (EA, EURL)

Le second trimestre 2021 est marqué par la présence des nouvelles créations des Entreprises Artisanales (EA) et des EURL qui représentent respectivement de 1,81% et 0,78% des entreprises nouvellement créées. Pour EI et AUTRES on constate une diminution respectivement de 11,15% et 38,9%; pour SARL on observe une augmentation de 29,04% par rapport au premier trimestre 2021. L'effectif des entreprises individuelles (EI) demeure dominant malgré sa diminution en glissement trimestriel.

Selon la répartition des créations d'établissements par secteur d'activité, le secteur tertiaire reste en tête avec une part de 85,49% des nouveaux établissements créés malgré sa diminution d'effectif de 10,91% par rapport au premier trimestre 2021. De même pour le secteur Secondaire avec une baisse de 13,4%; au niveau de secteur primaire l'effectif des nouveaux établissements créés reste stable.



1.2.1 Au seconde trimestre 2021, le nombre des nouveaux opérateurs dans le secteur tertiaire augmente

 Tableau 2

RÉPARTITION DE L'FFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION AT SINANANA SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021							
SECTEUR	AUTRES	EA	EI	EURL	SARL	TOTAL	PART
Primaire	1	0	3		3	30	7,77
Secondaire	1	7	12		6	26	6,74
Tertiaire	8		288	3	31	330	85,49
TOTAL	33	7	303	3	40	386	100

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

1.3

AU SECONDE TRIMESTRE 2021 : DOMINANCE DES ACTIVITÉS D'AUTRES SERVICES

Selon la répartition des nouveaux établissements par branche d'activités, l'activité d'autres service domine la création des nouveaux établissements, soit 36,53% des créations avec une augmentation de 13,71% par rapport au premier trimestre 2021. Suivi par le transports et auxiliaire avec une part de 17,36%; les commerçants au détail et les commerçants en gros occupent les 15,8% et les 13,47% de création.

Au deuxième trimestre 2021, l'effectif d'établissements nouvellement créés opérant dans le transport et auxiliaire occupent 17,36%, suivi par l'Agriculture 7,7% et Hôtels - Restaurants et gargotes 2,3%, btp 4,4%; l' Autres industries, Industrie textile et cuir, Industrie alimentaire ont les proportions successivement de 1,13%; 0,26%; 0,78%.

1.3.1 Au second trimestre 2021, le nombre des nouveaux opérateurs dans toutes les branches augmente

 Tableau 3

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS (EFFECTIFS) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021							
BRANCHES	AUTRES	EA	EI	EURL	SARL	TOTAL	PART
Agriculture	24	0	3	0	3	30	7,77
Industrie alimentaire	0	0	1	0	2	3	0,78
Industrie textile et cuir	0	0	1	0	0	1	0,26
Autres industries	0	0	3	0	2	5	1,30
BTP	1	7	7	0	2	17	4,40
Commerce de gros	0	0	28	1	23	52	13,47
Commerce de détail	1	0	60	0	0	61	15,80
Transports et auxiliaires	0	0	62	1	4	67	17,36
Hôtels - Restaurants et gargotes	0	0	8	1	0	9	2,33
Autres services	7	0	130	0	4	141	36,53
TOTAL	33	7	303	3	40	386	100

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

1.4 AU SECONDE TRIMESTRE 2021, FORTE AUGMENTATION DE FONDS DE DÉMARRAGE MOYEN DES NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS EURL.

Au deuxième trimestre 2021, les fonds de démarrage médian des nouveaux établissements EURL et SARL augmentent par rapport à celui du premier trimestre 2021. En effet les moitiés de SARL démarrent leurs activités avec 50 000 000 d'Ariary ou mois durant le seconde trimestre 2021 et les moitiés de EURL démarrent leur activités avec 60 000 000 d'Ariary ou moins.

Entre le premier trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2021, les fonds de démarrage moyen des nouveaux établissements SARL diminue 10,53%, de même pour EI/Autres formes juridiques avec une faible baisse de 2,9%. Par contre les fonds de démarrage moyen de EURL a connue une forte augmentation de 84,5%.



1.4.1 Au deuxième trimestre 2021, le fonds de démarrage moyen des nouvelles Etablissements EURL augmente.



Tableau 4

FONDS DE DÉMARRAGE (EN MILLIER D'ARIARY) LORS DE LA CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION AT SINANANA AU PREMIER TRIMESTRE 2021 ET AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021

FORMES JURIDIQUE	FONDS DE DEMARRAGE (En 1000 ARIARY)			
	PREMIER TRIMESTRE 2021		DEUXIÈME TRIMESTRE 2021	
	MOYENNE	MEDIANE	MOYENNE	MEDIANE
SARL	52 252	40 000	46 750	50 000
EURL	50 607	45 000	93 333	60 000
EI/ AUTRES	8 708	3 000	8 458	4 500

SOURCE : INSTAT/DIR TOAMASINA

1.5

AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021, LE NOMBRE DES ETABLISSEMENTS EN MOUVEMENTS AUGMENTE

Au cours du deuxième trimestre 2021, dans la région Atsinanana; le nombre des établissements formels déjà en activité ayant subi des mouvements augmente: 141 établissements au deuxième trimestre 2021 contre 119 au premier trimestre 2021. Les entreprises individuelles demeurent les plus mobiles (82,27%), soit une hausse de 2,44 point par rapport au premier trimestre 2021 (79,83%).

Pendant le seconde trimestre 2021, la modification, (soit en un changement ou un ajout d'activité soit en un changement du lieu d'exercice des établissements) reste le type de mouvement le plus effectué 90,78%, le réEnregistrement d'activité représente le reste avec des proportion de 9,22%.

1.5.1 Au deuxième trimestre 2021, le nombre d'établissements en modification augmente



Tableau 5

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS DÉJÀ CRÉÉS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION AT SINANANA AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021

Type de mouvement	AUTRES	EURL	PI	SARL	TOTAL	PART
RéEnregistrement	0	0	12	1	13	9,22
Modification	10	2	104	12	128	90,78
MUtation	0	0	0	0	0	0
TOTAL	10	2	116	13	141	100

SOURCE : INSTAT/DIR TOAMASINA

Note méthodologique

Cette publication se base sur les déclarations faites par les personnes physiques ou morales relatives aux mouvements des établissements enregistrés auprès de la Direction Interrégionale de la Statistique Atsinanana. L'objectif de cette publication est de mettre à la disposition des dirigeants, des opérateurs économiques et du public des informations sur les mouvements relatifs aux établissements dans le champ couvert par l'étude. On distingue 5 types de mouvements sur les établissements : C : Création (établissement nouvellement créé), R : Reprise d'activité (établissement ayant repris ses activités après avoir déclaré une cessation d'activités ou annulation), M : Modification (ajout ou changement d'activité, changement de lieu d'exercice), U : Mutation (changement du propriétaire), A : Annulation/Cessation d'activité. Depuis Mars 2013, la nomenclature d'activités utilisée est la NOMAC 2012

(Nomenclature Malagasy des activités de Madagascar) à cinq positions. Chaque établissement est classé suivant son activité principale. L'établissement qui constitue l'individu statistique de l'analyse peut être défini comme l'unité qui s'occupe de la production d'un groupe de biens ou un groupe de services homogènes. Il est localisé le plus souvent en un seul lieu. Par comparaison, une entreprise peut être constituée de plusieurs établissements. Cette publication regroupe la forme juridique des établissements suivant les modalités suivantes : SA (Société Anonyme), SARL (Société à Responsabilité Limitée), EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), EI (Entreprise individuelle), Autres qui regroupent les autres formes juridiques (ONG, Associations, Coopératives, etc.).



Tableau 6

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DANS LA RÉGION ATSIANANA DE AVRIL 2021 À JUIN 2021 PAR DISTRICT D'IMPLANTATION ET PAR FORME JURIDIQUE

DISTRICT/Arrondissement	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAL
AMBODIMANGA	14	8	7	29
ANJOMA	15	12	22	49
MORARANO	12	6	4	22
TANAMBAO V	19	17	16	52
ANKIRIHIRY	50	47	49	146
TOAMASINA II	24	14	18	56
BRICKAVILLE	5	10	3	18
ANTANAMBAO MANAMPOTSY	0	0	1	1
VATOMANDRY	1	3	2	6
MAHANORO	0	2	4	6
MAROLAMBO	0	1		1
FORME JURIDIQUE				
AUTRES	7	14	12	33
EA	1	2	4	7
EI	117	95	91	303
EURL	2		1	3
SARL	13	9	18	40
TOTAL	140	120	126	386

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

